

CHARTRE des représentants de quartier

1 Rôle du représentant de quartier :

- Il est le correspondant privilégié entre la mairie et les habitants de sa zone d'habitation. Il devra se faire connaître des habitants de son quartier
- Etre à l'écoute des problèmes rencontrés, assurer une présence terrain.
- Etre joignable si possible dans ses plages horaires définies. (Pas d'appel en pleine nuit par exemple)
- Faire remonter les fiches de liaisons à la mairie.
- Animer, si ordonnancé par la mairie, un rassemblement de quartier afin de réfléchir à d'éventuelles propositions.
- Distribuer les convocations des réunions de quartier aux personnes concernées.
- Informer les riverains des décisions prises.
- La durée de la mission est en principe du mandat, sans obligation contractuelle de chaque coté.
- Un suppléant peut-être nommé

2 Fiche de liaison

Les fiches de liaisons sont les documents à utiliser pour communiquer à la mairie, elles sont déposées à la mairie par le représentant de quartier ou par un habitant (dans ce cas, le représentant de quartier devra prendre connaissance de celle-ci)

- Les fiches de liaison vierge sont disponibles à la mairie et sur le site internet de la mairie

Les fiches de liaison lors des différentes étapes sont disponibles en mairie, sur internet et envoyée par mail aux représentants disposant d'une adresse mail.

Les étapes de la fiche de liaison sont :

- Ouverte : fiche renseignée par le demandeur ou le représentant
- En cours : fiche étudiée par la mairie ou le service technique avec les travaux commencés ou non
- Soldée : Travaux réalisés ou fiche annulée

3 Réunion des représentants

- fréquence : 2 à 3 fois par an (peut varier en fonction du nombre de fiches de liaisons)
- lieu : mairie
- participants : représentants de quartier, maire, élus municipaux
- ordre du jour :
 - o bilan des réalisations par quartier
 - o Etat des lieux des fiches de liaison en cours
 - o Réflexion sur les priorités des travaux
 - o Présentation des nouvelles fiches de liaison (explications brèves du représentant)
 - o Questions diverses

En phase préparatoire de la réunion, les représentants de quartier auront pris connaissance des fiches de liaison concernant leur quartier afin de les présenter lors de cette réunion.

Les études ou réflexions sur les fiches de liaisons ne seront pas traitées lors de ces réunions, des réunions de quartier spécifiques seront organisées pour traiter les problèmes indépendamment

4 Réunion de quartier

Au cas par cas et suivant le besoin, des réunions de quartier seront organisées afin de réunir les habitants, leur représentant et les élus concernés pour tenter de trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Le représentant de quartier sera, dans certains cas, sollicité par la mairie pour préparer en amont cette réunion avec les habitants en envisageant des propositions.

5 Domaine de compétence

- les problèmes évoqués ne concerneront uniquement les cas où la mairie est partie prenante.
- Les problèmes personnels (égout bouché par exemple) ne sont pas du rôle du représentant de quartier.
- Les litiges entre voisins pourront être traités si une collectivité est concernée.

6 Découpage

La commune de charmes est divisée en 20 secteurs qui sont : (ce découpage est susceptible d'être modifié suivant le nombre de représentant de quartier).

1	Les Iles	11	Montplaisir - Zone Artisanale - Clairfond Nord - Planas
2	Les Santolines - Bout du Chemin du Bac	12	La Calade - Rue des baillis - Rue du moulin
3	Route du Plan d'Eau - Espace Sportif - Oustaou	13	Porte de l'Embroye - Rue des Vingtiens
4	Chemin de Maurice - Place de la Gare - Les Charmilles I - Les Mélèzes - Les Oliviers	14	Clairfond Sud - Les Jardins de Clairfond - Temple + Corniche
5	Les Charmilles II - Les Eglantines - Les Feuillantines	15	Route de Toulaud - Cassin - Rue des Vingtiens
6	Hameau des Champs, Allée primevères, Chaussac	16	Route de Toulaud - Ferme Fourquet - Rouveure - Ménafauries Sud
7	Avenue provence - Espace Charles de Gaulle - Ecole - Rue des Acacias - Ancienne Mairie	17	Table d'orientation - les Crêtes Sud
8	Rue du Péage Sud - Rue des Canards - Rue Paul Bertois - Rue du Péage Nord - Place de l'Eglise	18	Les Ménafauries Nord - Fourquet - Gourdol - Chemin Laurent
9	Chemin de la Faysse - Garage - Lotissement	19	Suze - Martoulet (Charmes) - Sarzier - Presles
10	Le Vertel - Bourdon- Les Fleurs	20	Combe - Route de Toulaud - Rossille - Bernard

Un quartier peut comporter 2 représentants de quartier, dont un sera l'interlocuteur privilégié de la mairie.